



Les défis de demain, c'est avec vous



## La formation en quelques mots

- L'apprenti(e) est suivi(e) pendant toute sa période de formation par un maître d'apprentissage dans l'entreprise et par un tuteur à l'ENSIM
- L'ENSIM apporte près de 1540 h de formation sur les 3 années du cycle ingénieur dans les domaines scientifiques et techniques, ingénierie, langues et sciences humaines
- L'alternance est de 4 semaines école / 4 semaines entreprise
- Un stage d'une durée de 12 semaines à l'étranger est obligatoire pour l'obtention du diplôme d'ingénieur
- Un niveau B2+ certifié en anglais est obligatoire pour l'obtention du diplôme d'ingénieur



**DAMIEN RIANDIÈRE**  
Apprenti chez Thalès

«Après avoir réalisé le cycle préparatoire intégré à l'ENSIM, j'ai choisi la formation d'ingénieur en informatique par alternance. Cela m'a permis d'approfondir mes compétences et d'entamer un cursus en adéquation avec mes perspectives de projet professionnel.

Au sein de Thalès, leader mondial dans les hautes technologies, je fais de la recherche et du développement logiciel. Les connaissances acquises en entreprise sont appliquées sur les cours enseignés à l'ENSIM permettant d'assimiler plus facilement les notions vues.

La formation par alternance à l'ENSIM permet de s'intégrer plus facilement dans le monde professionnel, d'acquérir une expérience, de pouvoir mettre en pratique le savoir acquis et de gagner en maturité.»

### RÉPARTITION NATIONALE DES APPRENTIS DE L'ENSIM



“ Une formation d'ingénieur généraliste, vous permettant de vous insérer dans des entreprises orientées génie logiciel ou systèmes embarqués

**NIVEAU DE RECRUTEMENT**

A l'issue d'une formation au moins de niveau **bac+2** à dominante mathématiques ou informatique : DUT, BTS, Licence ou CPGE (Les CPGE B/L sont les bienvenus).

Le recrutement dans les entreprises se fait dans toute la France.

L'ENSIM et le CFA Formasup des Pays de Loire vous aident à trouver une entreprise partenaire de votre formation.

**Attention : seulement 24 places offertes pour la rentrée 2024-2025.**



## Statut de l'apprenti(e)

- L'apprenti(e) possède le statut de salarié(e) d'entreprise et bénéficie d'un contrat de travail à durée déterminée de 3 ans (correspondant au cycle ingénieur de la formation)
- L'apprenti(e) doit se conformer aux dispositions et règles de fonctionnement applicables à l'ensemble des salariés de l'entreprise. Il bénéficie des mêmes droits que les autres salariés (congrés payés, primes, 13ème mois...suivant les Conventions Collectives) et des mêmes obligations (obligations de présence, respect des horaires)
- L'apprenti(e) a une carte d'étudiant et a accès à tous les services de l'université
- L'apprenti(e) est un assuré social comme tout salarié et relève du régime général
- L'apprenti(e) n'a pas de frais d'inscription ni de scolarité à régler
- L'apprenti(e) est salarié(e) et perçoit des aides financières complémentaires du CFA et de la Région

## RÉMUNÉRATION DE L'APPRENTI

Le salaire minimum légal pour les salariés en contrat d'apprentissage est calculé en pourcentage du SMIC, en fonction de l'âge et l'expérience de l'apprenti(e) (de 1 an à 3 ans).

Salaire apprenti : les valeurs sont applicables à compter du 1er mai 2023

|                        | Salaire 1 <sup>ère</sup> année                             | Salaire 2 <sup>ème</sup> année                               | Salaire 3 <sup>ème</sup> année                               |
|------------------------|--|--|--|
| <b>Moins de 18 ans</b> | <b>472 €</b><br>(27 % du SMIC)                             | <b>681 €</b><br>(39 % du SMIC)                               | <b>961 €</b><br>(55 % du SMIC)                               |
| <b>18 à 20 ans</b>     | <b>751 €</b><br>(43 % du SMIC)                             | <b>891 €</b><br>(51 % du SMIC)                               | <b>1 171 €</b><br>(67 % du SMIC)                             |
| <b>21 à 25 ans</b>     | <b>926 €</b><br>(53 % du SMIC ou du minimum conventionnel) | <b>1 066 €</b><br>(61 % du SMIC ou du minimum conventionnel) | <b>1 363 €</b><br>(78 % du SMIC ou du minimum conventionnel) |

SMIC mensuel : **1 747,20 €** (depuis le 1er mai 2023) pour les apprentis de plus de 26 ans.

## DATES À RETENIR

### 15 décembre 2023

Ouverture de la plateforme de candidature :

[ensim.univ-lemans.fr](https://ensim.univ-lemans.fr)



### 26-27 janvier 2024

Salon Formasarthe

### 10 février 2024

Journée portes ouvertes



## POUR TOUT RENSEIGNEMENT

**Nathalie Le Guic**

**Responsable  
Service Apprentissage**

[Nathalie.Le\\_Guic@univ-lemans.fr](mailto:Nathalie.Le_Guic@univ-lemans.fr)

Tél. : 02.43.83.26.50

